

# La mosquée illégale de Fréjus ne sera pas rasée, merci m'sieur le juge !

*L'islam a encore avancé d'un pas. Un pas de plus vers cette islamisation que nous craignons. Un territoire de plus retiré aux territoires français puisque l'islam estime que chaque mosquée est territoire de l'oumma, la communauté musulmane.*



*Lors de l'audience, le 26 novembre, le procureur avait réclamé la démolition du bâtiment, dénonçant le « montage juridique » qui a permis à l'association gestionnaire du projet, El-Fath, (qui signifie la conquête en arabe) de le construire, alors qu'elle n'était pas propriétaire de la totalité des terrains.*

*C'est une décision satisfaisante au regard de la liberté de culte répond l'avocat de la mosquée. L'essentiel est assuré, les fidèles vont pouvoir prier dans un lieu de culte digne, a commenté l'avocat de l'association et de son président, Moad Nefati.*

*« C'est un jugement particulièrement laxiste », a regretté de*

son côté le sénateur-maire FN de Fréjus **David Rachline**. « S'il s'était agi de n'importe quel citoyen, sa maison aurait été rasée », a affirmé l' élu frontiste. ([Source](#))

La justice s'est prononcée et j'espère bien que la Mairie de Fréjus fera appel. Quel est l'historique de cette construction de mosquée construite en toute illégalité ?

L'association **El Fath, (La Conquête)** qui gère la mosquée, a été condamnée à 60 000 euros d'amende pour avoir construit avec un permis périmé et au mépris de certaines dispositions sur les zones inondables. Avouez que ce n'est pas très cher payé pour les délits commis. Grande et franche rigolade dans toutes les mosquées de France et d'Arabie Saoudite. Qu'est-ce que 60 000€ pour des organisations religieuses qui visent à islamiser la France.

Le président de l'association, **Driss Maaoroufi**, a été condamné à 15 000 euros d'amende pour les mêmes faits. On imagine que ce brave soldat de l'islam ne les sortira pas de sa poche.

L'ancien maire (ex-UMP) de Fréjus, **Elie Brun**, a lui été condamné à une peine de dix-huit mois de prison avec sursis pour délivrance frauduleuse du permis de construire de l'édifice. Les faits sont d'une gravité sans nom. Certes, il n'y a pas mort d'homme, mais qu'un édile, officier de paix dans sa ville, commette un tel délit est tout simplement une trahison. Bien sûr, il n'est pas le seul à trahir la France éternelle, mais la justice tenait là, le moyen de sévir, d'agir avec une grande fermeté et d'assurer une vraie justice en le condamnant à une peine ferme et une inéligibilité. Souvenons-nous de sa phrase au vu des résultats électoraux de 2014 qui mettaient fin à son mandat de Maire de Fréjus : « [Avec ce que j'ai fait pour eux \(les musulmans\) putain. Ils iront faire leur mosquée tous seuls, qu'ils m'emmerdent plus.](#) »

L'homme ne s'embarrasse pas de la loi ! Souvenons-nous: Une

*famille de cinq personnes originaire des Pyrénées-Atlantiques s'était installée sur le sable, devant la plage privée, sur ce que l'on nomme la bande des 5 mètres. « Les plagistes ne voulaient pas que nous nous installions là, alors que nous ne gênions personne », explique la mère de famille, Dominique Nottin. « On avait juste installé nos serviettes, on ne faisait rien de mal. Nous avons été agressés verbalement pendant trente à quarante minutes, complète son époux, Thierry, médecin de campagne. Ça a été jusqu'à des menaces physiques contre le fiancé de notre fille. (...) **Élie Brun** aurait violemment pris à partie la famille, leur lançant à plusieurs reprises : «On ne veut pas de gens comme vous ici ». Dans cette affaire, il ne fut même pas entendu par la justice. Dans celle de la mosquée, il est condamné à de la prison avec sursis.*

La ville de Fréjus, gérée désormais par le Front National, s'était portée partie civile, elle a obtenu 7 500 euros de dommages et intérêts. Le bilan de ce bras de fer est nettement en faveur de l'islam, de l'association islamique et ne gêne en rien l'ancien Maire de la ville. Dans les commentaires sur le site du Figaro, il se dessine un *jugement équilibré*. Encore cette inversion des esprits et des valeurs, ce culbutage du bon sens. Un simple particulier agrandissant sa maison se verrait contraint à démolir avec des pénalités. Un plagiste se verrait contraint à fermer. Une Mosquée, parce que mosquée, ne se voit en rien touchée. Construite en dehors de la loi, dans l'abus, contre l'avis des citoyens de la ville, elle se voit pérennisée. Des cris de *Allah Akbar* ne tarderont pas à être entendu dans cette mosquée de la conquête, ainsi qu'à la fin de l'office, lors à travers la dernière prière, des appels à tuer les mécréants, les juifs et les associateurs.

Quelle plus belle preuve à démontrer à l'islam pour autoriser la construction de Mosquées en France sans tenir compte de la loi et des citoyens. **La loi a été giflée, elle tend l'autre joue.**

La Justice sans courage ne s'attaque qu'aux faibles. Que ce soient des citoyens en légitime défense ou des institutions religieuses, la loi se fera cruelle ou douce. La force de la loi s'arrête en fonction des intérêts politiques. La politique d'aujourd'hui étant de construire le plus de mosquées possibles, d'accueillir le plus de migrants musulmans possibles, d'ouvrir la France au communautarisme, à la multiculturalité, de détruire le terreau, les fondations de notre culture, d'abaisser la Nation, la France éternelle, de salir son histoire, celle de nos ancêtres.

Face à cette volonté claire et bien définie, le combat de la résistance paraît perdu d'avance. Face à une justice qui fait des choix en fonction des politiques de compromissions avec l'islam, je crains fort que nous allions de plus en plus, vers un conflit dramatique.

**Gérard Brazon** ([Le Blog](#))

Source

<http://archives.varmatin.com/article/faits-divers/une-plainte-pour-violences-deposee-contre-le-maire-de-frejus-elie-brun.608506.html>

<http://www.fdesouche.com/230431-frejus-83-%C2%AB-on-ne-veut-pas-de-gens-comme-vous-ici-%C2%BB>

<http://rue89.nouvelobs.com/zapnet/2014/03/31/a-frejus-petit-moment-vulgarite-bureau-delie-brun-251117>